



Formation des représentants élus : droits, participation réelle et animation du CVS

Durée	2 jours / 12 heures
Public visé	Cette formation s'adresse aux : <ul style="list-style-type: none">- Représentants élus des personnes accompagnées / représentants élus des familles- Représentants élus des professionnels ou représentants des organismes gestionnaires ou Cadres siégeant au CVS- Professionnels de soutien ou facilitateurs
Pré-requis	Pas de pré-requis demandé
Intervenant(s)	Patricia FIACRE (<i>Conseillère technique</i>) Agathe SOUBIE (<i>Conseillère technique</i>) Lucie BORDEAU (<i>Conseillère technique</i>) Elisabeth LAPLAGNE (<i>Conseillère technique</i>)
Participants	De 8 à 15 personnes
Tarif	formation en Inter : A partir de 140 € par jour et par personne formation en Intra : Entre 1000 - 1400 € par jour

Contexte

La loi 2002-2 a affirmé la place centrale de la personne accompagnée dans tout dispositif d'accompagnement par un établissement ou un service. Cette place se traduit par un droit de de la personne accompagnée à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets le concernant à l'intérieur de la structure ou avec ses partenaires. La personne accompagnée est également invitée à s'exprimer sur son degré de satisfaction quant aux prestations qui lui sont offertes, et à être force de proposition pour améliorer ces prestations le cas échéant. Elle peut être élue pour représenter ses pairs au CVS. Comme tout citoyen, elle a des droits dans sa structure d'accueil, au sein de sa famille et dans la vie en société, qui ne sont pas toujours connus et bien appliqués. Le cadre institutionnel est marqué par cette évolution, qui confirme la place accordée aux personnes accompagnées au sein des dispositifs d'accompagnement.

Objectifs de la formation

La formation vise à renforcer les connaissances théoriques des représentants élus sur les instances représentatives et à les outiller en matière de communication et de développement du pouvoir d'agir.

A l'issue de cette formation, les participants :

- Connaîtront leurs droits et le fonctionnement d'un CVS ;
- Sauront organiser et animer une séance de CVS garantissant l'effectivité du pouvoir d'agir ;
- Sauront organiser et animer une action de communication auprès des personnes accompagnées, des familles et professionnels.

Contenu

L'expression des droits et la participation des personnes accompagnées



Formation des représentants élus : droits, participation réelle et animation du CVS

-
- C'est quoi le droit ?
 - Auto-détermination et développement du pouvoir d'agir
 - Les niveaux de participation
 - Définition du CVS et son rôle

Le CVS et son règlement intérieur

- Le recueil des avis et la diffusion de l'information
- Les facilitateurs (outils et ressources)
- Le fonctionnement démocratique et les sujets abordés
- La place et le rôle des différents acteurs
- L'organisation d'un CVS

Retour d'expérience et les enjeux de la communication

Dispositif pédagogique

Animation de type participatif, exposés théoriques courts, supports visuels et boîte à outils, diagnostic et plan d'action, partages d'expériences et supports vidéo. Les supports pédagogiques (diaporama, bibliographie) seront remis lors de la formation.

Prochaines sessions prévues

- **Poitiers** : du 22 octobre 2026 au 23 octobre 2026